

A mon avis, les paroles les plus pathétiques du discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se trouvent à la page 8612 du hansard:

Je n'ai pas l'intention d'expliquer les raisons qui ont motivé ce changement...

**Une voix:** A mon avis, il avait un peu peur.

**M. Douglas:** Le ministre avait une excellente raison de ne pas vouloir exposer les raisons du changement. C'est que, en conscience, il ne peut trouver une seule raison à donner à la Chambre. Je lui reconnais au moins le mérite de ne pas avoir parlé hypocritement, car il ne peut trouver aucune raison qui vaille pour lui.

Mais j'affirme que la Chambre a le droit d'avoir des explications. La personne qui a décidé devrait s'expliquer. Pourquoi le ministre des Finances (M. Sharp) qui a pris cette initiative, à ce qu'il semble, ne nous a-t-il rien dit? Pourquoi n'avons-nous pas entendu le premier ministre qui a entériné cette décision? Qui a pris cette décision? Qui est le Méphisto de ce malheureux Faust? J'aimerais bien le savoir. Ceux qui ont pris cette décision devraient sûrement avoir le courage de venir à la Chambre et de nous dire pourquoi ils manquent à leur parole.

Tient aussi bien reconnaître que l'oligarchie du parti libéral n'a jamais été bien en faveur d'un régime complet et universel d'assurance-santé. Même au cours de la campagne électorale de l'an dernier, alors que les libéraux rivalisaient d'éloquence, d'un bout à l'autre du pays, en faveur de l'assurance frais médicaux, le ministre des Finances assurait à ses commettants de la circonscription cossue d'Eglinton qu'ils n'avaient pas à s'inquiéter car le régime n'entrerait probablement pas en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1967.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le 12 juillet, alors que nous débattions la résolution, que nous adoptions le bill en première lecture et que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous disait que nous passerions le lendemain à la deuxième lecture, l'opposition conservatrice-progressiste a signalé que le leader à la Chambre, le ministre des Travaux publics (M. McLraith), et le premier ministre lui avait donné l'assurance qu'on ne passerait pas à la deuxième lecture. Le lendemain, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dû reculer et il n'a pas proposé la deuxième lecture. S'il l'avait fait, cette mesure serait maintenant adoptée. Mais on l'a différée et, en septembre, quand nous nous sommes réunis pour régler la grève du rail, le premier

ministre nous a fermement assuré que le programme d'assurance frais médicaux était sur la liste. Puis il est parti pour l'Angleterre où il a assisté à la conférence des premiers ministres du Commonwealth. Tout de suite après son départ, le 8 septembre, le ministre des Finances a annoncé que le programme d'assurance frais médicaux allait être ajourné d'une année. A son retour, le premier ministre a entériné cette décision.

Voici ce qu'écrivait le *Star* de Toronto le 6 septembre:

Les adversaires du programme d'assurance frais médicaux tirent parti de l'inquiétude actuelle, qui est d'ailleurs justifiée, au sujet de l'inflation.

Ils laissent entendre que le gouvernement Pearson devrait ajourner le régime national d'assurance frais médicaux qu'il espère mettre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1967. Ce serait un moyen, disent-ils, d'épargner à l'État des dépenses superflues et de diminuer les tensions inflationnistes.

Et, ici, remarquez bien l'éloge si peu mérité:

Nous nous réjouissons de ce que le premier ministre ait fait preuve de ténacité et de jugement et qu'il ait résisté à cette proposition insidieuse. Il a donné l'assurance à la Chambre des communes jeudi que le programme d'assurance frais médicaux comptait toujours parmi les mesures législatives prioritaires cette année.

Et deux jours plus tard, le ministre des Finances a porté la hache dans le projet et le programme était rayé de la liste pour une autre année. Nous obtiendrons des explications du ministre des Finances lorsque le comité plénier étudiera la mesure législative, parce que nous ne sommes pas satisfaits des raisons improvisées qu'on nous a données. Le ministre des Finances a dit d'abord que ce délai était nécessaire pour régler le problème de l'inflation, et tous les économistes du pays en rient depuis. Le régime d'assurance frais médicaux ne mettra pas en circulation 80 millions de dollars. Les Canadiens dépensent 600 millions de dollars par an pour les soins médicaux. Le régime mettrait donc en circulation tout au plus 80 millions de dollars supplémentaires. Et si le ministre des Finances dit que ces 80 millions de dollars causeront l'inflation, il peut réduire d'autres dépenses du gouvernement d'un montant équivalent.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais sont temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député continue?

**Des voix:** D'accord.